

TARIFS BANCAIRES

Au 01/01/2024



Conditions et tarifs des opérations et services bancaires applicables au **1^{er} janvier 2024**

Conditions tarifaires standard applicables au 1^{er} janvier 2024.

Nos tarifs sont indiqués en euros au 1^{er} janvier 2024.

Les tarifs et commissions assujettis à la TVA sont signalés par la mention « HT + TVA ». Dans ce cas, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'applique.

Pour toute question sur nos offres spécifiques à votre secteur d'activité, renseignez-vous dans les centres d'affaires du Crédit Coopératif.

Vos dépôts sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sous réserve des exclusions prévues par les textes en vigueur.

Reportez-vous au formulaire d'information communiqué annuellement avec votre relevé de compte ou sur demande, auprès de votre chargé d'affaires.

GUIDE DES TARIFS BANCAIRES

Au 01/01/2024

Mieux comprendre
ce qui fait tout le prix
de votre banque
coopérative

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Pourquoi ce guide ? | 04 |
| Les tarifs des services les plus courants | 05 |
| Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte | 06 |
| Banque à distance | 08 |
| Vos moyens et opérations de paiement | 14 |
| Offres groupées de services | 18 |
| Irrégularités et incidents | 22 |
| Financements | 24 |
| Épargne et placements financiers | 28 |
| Sociétariat | 31 |
| Ingénierie sociale et financière | 31 |
| Assurances et prévoyance | 32 |
| Services internationaux | 33 |
| Résoudre un litige | 40 |
| Informations utiles | 42 |
| Glossaire | 44 |

POURQUOI CE GUIDE ?

La vocation du Crédit Coopératif est de répondre aux besoins bancaires et financiers des acteurs d'une économie humaine, qu'ils soient des entreprises, des professionnels, des organismes de l'économie sociale et institutionnelle ou des particuliers. Il leur propose donc tous les services dont ils ont besoin pour conserver et échanger leur argent en toute sécurité et les accompagne dans leurs projets. Ces prestations de services – et les conseils assortis – ont évidemment un prix, fixé selon les principes coopératifs, qu'applique votre banque.

Au Crédit Coopératif, l'argent n'est pas une fin, mais un moyen...

L'objectif de la banque n'est pas de fixer des prix qui permettent de maximiser les profits, mais d'allouer les ressources humaines, informatiques, immobilières nécessaires pour assurer des services de qualité à ses clients, ainsi que le développement de la coopérative et sa solidité financière.

... de soutenir une économie humaine

Les réserves constituées par la banque sont impartageables en application des principes coopératifs ; l'accumulation des bénéfices n'enrichit donc pas ses membres : ils sont réinvestis pour développer la qualité des services rendus aux sociétaires et associés, clients de la banque. Grâce à ces ressources, la banque peut ainsi financer des projets à forte valeur ajoutée, sociale et environnementale, ancrés dans l'économie réelle. Près de 63 % de nos ressources totales sont utilisés pour réaliser des crédits à nos clients : associations du secteur sanitaire et médico-social, logement social, formation, entreprises coopératives ou groupées, PME du commerce, de l'industrie, éco-activités...



Pour en savoir plus sur les principes coopératifs et le fonctionnement de votre banque : www.credit-cooperatif.coop ou flashez le code ci-contre.

Pour plus de clarté, les modifications de tarifs en 2024 sont marquées en rouge.

LES TARIFS DES SERVICES LES PLUS COURANTS

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit. Chaque client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

Ces tarifs standard s'entendent hors offres groupées de services (forfait, package) et hors promotions ou tarifs spécifiques proposés.

| Liste des services | Prix en euros |
|---|--|
| Frais de tenue de compte courant en euros ou en devises par compte | 180€ par trimestre |
| Abonnement à des services de banque en ligne : • Coop@ccess Comptes • Coop@ccess Remises | 16€ 36€ |
| Frais d'opérations : • frais par virement SEPA* ordinaire via Coop@ccess • frais par virement SEPA* ordinaire en centre d'affaires • frais par prélèvement SEPA émis • frais par virement trésorerie en euros (France et UE) via Coop@ccess • frais par virement trésorerie en euros (France et UE) en centre d'affaires | 0,22€ 6€ par virement 0,34€ 7€ par virement 15€ par virement |
| Cotisation carte Visa Business à débit immédiat | 55€ par an |
| Cotisation carte Visa Business à débit différé | 55€ par an |
| Cotisation carte Visa Gold Business à débit immédiat | 138€ par an |
| Cotisation carte Visa Gold Business à débit différé | 138€ par an |
| Cotisation carte Visa Platinum Business à débit différé | 225€ par an |
| Commission d'intervention ⁽¹⁾ (maximum 10 opérations par jour) | 10,50€ par intervention |

* Voir glossaire page 44.

(1) Voir page 22.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Votre compte bancaire vous permet d'encaisser vos règlements, de payer vos charges, vos fournisseurs et vos salariés. Pour connaître les détails de son fonctionnement, reportez-vous à votre convention de compte.

DÉFINITIONS

La commission de mouvement

Cette commission a pour fonction de couvrir les coûts engendrés par des opérations débitrices et non facturées à l'unité.

Conformément au principe d'équité, elle est proportionnelle aux mouvements débiteurs du client. Elle n'a pas un caractère d'agio et n'est pas incluse dans le calcul du taux effectif global (TEG*).

Service Digital Box

Ce service met à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque en ligne.

Ouverture, transformation, clôture

| | |
|---|---------------------------------------|
| Ouverture et clôture de compte | Gratuit |
| Frais de tenue de compte courant en euros ou en devises par compte | 180€ par trimestre |
| Frais de tenue de compte courant inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier) | 30€ par an ⁽¹⁾ |
| Dates de valeur* : | |
| Versement et retrait d'espèces au guichet ⁽²⁾ | Jour ouvré |
| Remise de chèques | Jour ⁽²⁾ + 1 ouvré |
| Paiement de chèques | Jour ouvré |
| Délai d'encaissement ⁽³⁾ ou d'indisponibilité sur remise de chèque | 15 jours ouvrés max. |
| Paiement d'un prélèvement SEPA* | Jour de règlement* |
| Emission d'un prélèvement SEPA | Jour de règlement |
| Emission d'un virement SEPA | Jour de règlement |
| Réception d'un virement SEPA | Jour de règlement |
| Commission de fusion de compte en agios : | |
| • frais de mise en place | 40€ |
| • frais par mois | 35€ par compte (max. 175€ par mois) |
| • frais par trimestre | 100€ par compte (max. 500€/trimestre) |
| Centralisation de trésorerie | Nous consulter |
| Centralisation de recettes | Nous consulter |
| Gestion automatisée des excédents de trésorerie | Nous consulter |
| Commission de mouvement | 0,18% |
| Extrait minute | 3,05€ |
| Service Digital Box | Gratuit |
| Relevés de compte : | |
| • quotidien | 75€ par trimestre |
| • hebdomadaire | 15€ par trimestre |
| • décadaire | 11,25€ par trimestre |
| • bimensuel | 7,50€ par trimestre |
| • mensuel | Gratuit |
| RMFEC (récapitulatif mensuel des frais d'encaissement par carte) | Gratuit |
| RAFEC (récapitulatif annuel des frais d'encaissement par carte) | Gratuit |
| Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis...) | 55€ |
| Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) ⁽⁴⁾ | 250€ par an |
| Retrait d'espèces au guichet dans un centre d'affaires | Gratuit |
| Communication de renseignements chiffrés (demande d'experts-comptables, de commissaires aux comptes...) | 150 € HT + TVA |

(1) À concurrence du solde disponible sur le compte.

(2) Jour de la remise au guichet selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi.

(3) Délai pendant lequel la banque peut notifier au client son choix de ne prendre le chèque qu'à l'encaissement et différer ainsi la mise à disposition du montant du chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé.

(4) Prélevée une fois par an, elle rémunère les prestations aux fins d'actualisation réglementaire, administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable).

* Voir glossaire page 44.

Gestion des comptes et services

| | |
|--|---------------|
| Versement d'espèces grands remettants (dépôts > 15000€/mois) | 6 %o HT + TVA |
| Demande de mise à disposition de fonds au guichet d'un autre centre d'affaires en sa faveur ou en faveur d'un tiers | 20,50 € |
| Frais de recherche d'adresse inconnue liés à un pli non distribuable | 11 € |
| Services bancaires de base | |
| (Services bancaires définis aux articles D. 312-5 et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.) | |
| Liste des 12 services offerts dans le cadre du droit au compte* : | |
| <ul style="list-style-type: none">• l'ouverture, la tenue et la clôture du compte• un changement d'adresse par an• la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire• la domiciliation de virements bancaires• la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte• l'encaissement de chèques et de virements bancaires• les paiements par prélèvement SEPA*, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA⁽¹⁾, ce dernier pouvant être réalisé au guichet ou à distance• des moyens de consultation à distance du solde du compte• les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte• une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne• deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services• la réalisation des opérations de caisse | |
| Gratuit | |

(1) Hors virement instantané.

* Voir glossaire page 44.

ZOOM SUR...

La commission «actualisation des données juridiques du compte»

La commission «actualisation des données juridiques du compte» est perçue lorsque la banque doit mettre à jour dans son système d'information, soit dans le cadre des obligations légales et réglementaires d'identification de la clientèle (articles L. 561-5 et suivants et R. 561-5 et suivants du Code Monétaire et Financier), soit à l'occasion d'une démarche spontanée du client, les données juridiques indispensables de son dossier client : changement de mandataire social, ajout d'un mandataire sur le compte ou extension de périmètre d'un mandat.

La commission est perçue une fois par période de 15 jours, uniquement s'il y a eu un ou plusieurs événement(s) facturable(s) sur la période. La suppression de mandataires et la réduction de périmètre de mandat sont gratuites.

BANQUE À DISTANCE

Le Crédit Coopératif vous offre tous les services de banque en ligne et de télétransmission dont vous avez besoin pour simplifier la gestion de vos flux.

ZOOM
SUR...

La sécurité renforcée pour vos opérations

Pour protéger les accès à la banque en ligne et les paiements sur Internet, le Crédit Coopératif propose à ses clients le dispositif de sécurité renforcée Sécur'Pass Pro. Utilisable à partir d'un smartphone, Sécur'Pass Pro est une solution gratuite, simple, fluide et rapide. Après l'avoir activée, vos authentifications se réalisent avec un code que vous avez choisi ou le facteur biométrique de votre mobile. Le Crédit Coopératif vous encourage à être acteur de la sécurité de vos données en gardant secrets vos identifiants personnels et codes confidentiels, en proscrivant les mots de passe trop simples et en étant vigilant sur les demandes reçues par mail. Le Crédit Coopératif ne vous demandera jamais de lui communiquer des données personnelles par mail.

Trois offres de banque à distance selon vos besoins.

- **Coop@ccess Comptes** pour accéder à vos comptes par Internet et réaliser des opérations simples.
- **Coop@ccess Remises** pour des besoins par Internet plus avancés.
- **Coop@ccess Échanges** pour accéder à vos comptes par télétransmission et bénéficier de services par Internet à la carte.

Coop@ccess Comptes

Une banque en ligne avec les services essentiels :

- la consultation de compte
- la réalisation et le suivi des opérations bancaires : saisie de virement unitaire (de compte à compte, SEPA*, permanent), suivi des effets de commerce et prélèvements reçus
- la gestion des droits pour chacun des collaborateurs
- le suivi de vos comptes-titres et achats/ventes d'OPC, d'actions ou d'obligations

Vous bénéficiez de solutions de sécurisation vous permettant de réaliser les opérations nécessitant une authentification forte et vous gardez la possibilité de vous authentifier par mot de passe pour la consultation de vos comptes ou la réalisation d'opérations simples.

| | |
|---|---------------|
| Abonnement à Coop@ccess Comptes | 16€ par mois |
| Abonnement à l'option Bourse | + 5€ par mois |
| Abonnement à l'option cautions | +10€ par mois |
| Intervention sur l'abonnement Coop@ccess Comptes à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) | 50€ HT + TVA |
| Réédition de codes d'accès à Coop@ccess via Coop@ccess | Gratuit |
| Réédition de codes d'accès à Coop@ccess en centre d'affaires | 8,40€ |

* Voir glossaire page 44.



Coop@ccess Remises

Coop@ccess Remises, une banque en ligne qui propose, en plus des essentiels de Coop@ccess Comptes, des services au quotidien plus étendus et à la carte : saisie de remises d'ordres de paiement, dépôt de remises d'ordres, signature des remises, téléchargement de relevés.

| | |
|--|----------------|
| Abonnement à Coop@ccess Remises intégrant les services Coop@ccess Comptes, le suivi et la signature des remises d'ordres, la récupération des comptes-rendus de traitement des remises, des impayés et des relevés de modifications de coordonnées bancaires | 36 € par mois |
| Abonnement à l'option Bourse | +5 € par mois |
| Abonnement à l'option cautions | +10 € par mois |
| Intervention sur l'abonnement Coop@ccess Remises à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) | 50 € HT + TVA |
| Rédition de codes d'accès à Coop@ccess via Coop@ccess | Gratuit |
| Rédition de codes d'accès à Coop@ccess en centre d'affaires | 8,40 € |

Services banque vers client/relevés

| | |
|--|---------------------------------|
| Mise à disposition des relevés via la banque en ligne | Gratuit |
| Frais par écriture comptable restituée dans les relevés (relevés de compte, virements SEPA reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus) : | |
| • pour les relevés au format CFONB | 0,08 € par écriture |
| • pour les relevés au format XML/SWIFT | 0,12 € par écriture |
| Relevé Intraday | 20 € par compte par mois |

QUESTION ?

RÉPONSE !

« Comment transmettre vos ordres de paiement ? »

Le Crédit Coopératif propose plusieurs solutions.

- Coop@ccess Remises : pour saisir des ordres et/ou déposer des fichiers de façon sécurisée sur votre espace de banque en ligne.
- Coop@ccess Échanges : pour échanger des fichiers par télétransmission EBICS TS si vous êtes multibancarisé et/ou si vous effectuez de nombreuses opérations par mois.

« Comment suivre vos ordres de paiement ? »

Le Crédit Coopératif propose plusieurs relevés.

- Des comptes-rendus et accusés de réception pour être informé des fichiers et ordres rejetés par le Crédit Coopératif.
- Un compte-rendu pour être informé de l'exécution des ordres de virement SEPA et de prélèvement SEPA et de l'envoi aux banques destinataires.

Coop@ccess Échanges

Une offre de communication bancaire multiprotocoles pour échanger des fichiers d'ordres de paiement et/ou des relevés par télétransmission avec les services de Coop@ccess Comptes intégrés par défaut et les services Coop@ccess Remises sur demande.

| | |
|--|--------------------------|
| Abonnement à Coop@ccess Échanges dans le cadre du protocole EBICS | 55 € |
| Intervention sur l'abonnement Coop@ccess Échanges à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) | 50 € HT + TVA |
| Rédition codes d'accès à Coop@ccess via Coop@ccess | Gratuit |
| Rédition codes d'accès à Coop@ccess en centre d'affaires | 8,40 € |
| EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard) | |
| Modification de l'abonnement EBICS | 50 € HT + TVA |
| SwiftNet FileAct | |
| Abonnement à Coop@ccess Échanges dans le cadre du protocole SwiftNet FileAct | 180 € par mois |
| Mise en place de l'abonnement SwiftNet FileAct | 500 € HT + TVA |
| Modification de l'abonnement SwiftNet FileAct | 100 € HT + TVA |
| Services banque vers client / relevés | |
| Mise à disposition des relevés via la banque en ligne | Gratuit |
| Frais par écriture comptable restituée dans les relevés (relevés de compte, virements SEPA* reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus) : | |
| • pour les relevés au format CFONB | 0,08 € par écriture |
| • pour les relevés au format XML/SWIFT | 0,12 € par écriture |
| Relevé Intraday | 20 € par compte par mois |
| Services complémentaires de banque en ligne | |
| Option Bourse | 5 € par mois |
| Option cautions | 10 € par mois |
| Rédition codes d'accès à Coop@ccess via Coop@ccess | Gratuit |
| Rédition codes d'accès à Coop@ccess en centre d'affaires | 8,40 € |

* Voir glossaire page 44.

Opérations sur la banque en ligne ou par télétransmission

| | |
|--|---------------------------|
| Frais par virement SEPA ordinaire | 0,22€ par virement |
| Frais par virement SEPA jour | 0,50€ par virement |
| Frais par virement SEPA spécial | 0,50€ par virement |
| Frais par virement SEPA accéléré | 0,50€ par virement |
| Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE) | 7€ par virement |
| Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE) | 7€ par virement |
| Émission d'un virement non SEPA en euros ou en devise | Cf. page 33 et suivantes |
| Émission d'un prélèvement SEPA | 0,34€ |
| Émission d'un prélèvement SEPA B2B | 0,50€ |
| Impayé prélèvement SEPA ou SEPA B2B émis (pour défaut de provision ou autres motifs) | 12€ |
| Frais par remise non confirmée par signature électronique | 15€ par fax et par remise |

SOL CAP PRO : solution de sécurisation de vos échanges sur Internet

| | |
|---|----------------------------|
| Fourniture d'un lecteur CAP | 9,25€ HT + TVA par lecteur |
| Fourniture d'une carte Sésame | 9,25€ HT + TVA par an |
| Renouvellement lecteur CAP (lecteur obsolète, cassé ou perdu) | 9,25€ HT + TVA par lecteur |
| Refabrication d'une carte Sésame | 9,25€ HT + TVA |
| Rédition du code confidentiel de la carte Sésame | 6€ HT + TVA |

Sécur'Pass Pro

| | |
|--|----------------|
| Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée | Gratuit |
| SOL PRO SMS : sécurisation des opérations en ligne par SMS | Gratuit |

LE SAVIEZ-
VOUS ?

Gérez votre risque commercial avec Turbo Suite Entreprise.com

Au-delà de la gestion du risque sur les paiements et encaissements, SuiteEntreprise.com facilite la gestion du risque commercial de votre activité.

Vous pouvez bénéficier dans SuiteEntreprise.com d'indicateurs élaborés par un spécialiste du renseignement commercial, EllispHERE, pour vérifier la santé financière de vos clients et vos fournisseurs parmi les entreprises françaises.

Simplifier la gestion de vos comptes avec Suite Connect

Suite Connect, c'est :

- un espace dédié pour accéder à tous vos comptes depuis une seule interface ;
- un suivi en temps réel de l'activité de tous vos comptes bancaires grâce à l'agrégation de comptes.



Turbo Suite Entreprise, logiciel de gestion des flux

Mise en place de l'abonnement Turbo Suite Entreprise

| | |
|---|----------------|
| Frais de mise en place et d'aide à la prise en main | Nous consulter |
| Service après-vente (hors contrat d'assistance) | Nous consulter |

Abonnement aux services Turbo

| | |
|---|--------------------------|
| Turbo solution en ligne : SuiteEntreprise.com | |
| Abonnement solution en ligne ⁽¹⁾ | 40€ HT + TVA par mois |
| Abonnement à l'option banques supplémentaires (illimitées) | +10€ HT + TVA par mois |
| Abonnement à l'option mobilité + (sans limite d'utilisateur) | +10€ HT + TVA par mois |
| Demande de vérification d'IBAN (SEPAmail Diamond) | 1€ par demande |
| EllispHERE : rapport d'enquête | Nous consulter |
| Abonnement solution en ligne ⁽¹⁾ avec l'offre packagée ⁽²⁾ | 40€ HT + TVA par mois |
| Turbo solution logicielle : Suite Entreprise | |
| Abonnement logiciel limité à 5 banques (incluant un utilisateur mobilité) | 40€ HT + TVA par mois |
| Abonnement logiciel avec un nombre de banques illimité (incluant un utilisateur mobilité) | 50€ HT + TVA par mois |
| Abonnement à l'option Rapprochement de trésorerie | +25€ HT + TVA par mois |
| Abonnement à l'option Gestion de trésorerie | +35€ HT + TVA par mois |
| Abonnement à l'option Gestion des mandats | +25€ HT + TVA par mois |
| Abonnement à l'option Mobilité + (sans limite d'utilisateurs) | +10€ HT + TVA par mois |
| Turbo solution en ligne : Suite Connect | |
| Abonnement mensuel | 9€ HT par mois |
| Abonnement mensuel (si le client est titulaire d'une offre SuiteEntreprise.com) | -50 % (4,5€ HT par mois) |
| Abonnement mensuel (si le client est titulaire d'une offre groupée de services) | -50 % (4,5€ HT par mois) |
| Abonnement à l'option Gestion du risque commercial (EllispHERE) | 10€ HT par mois |

(1) Incluant : un utilisateur à l'option mobilité, la gestion du risque commercial EllispHERE, l'option de vérification des IBAN SEPAmail DIAMOND.

(2) Offre Packagée : Coop@ccess Echanges (connexion EBICS TS), délégation simple (3 signataires maximum) avec droits d'accès sur tous les comptes en plafond illimité, frais d'écritures comptables restituées dans les relevés

Certificat électronique

| | |
|--|------------------------------------|
| Certificat électronique CertEurope | 60 € HT + TVA par an pendant 3 ans |
| Certificat électronique CertEurope en accompagnement d'un abonnement au logiciel Turbo | 100 € HT + TVA pour 3 ans |
| Certificat 3SKey « SWIFT Secure Signature Key » | 100 € HT + TVA pour 3 ans |

Services SEPAmail⁽¹⁾

Demande de vérification d'IBAN

Ce service permet de vérifier la fiabilité des coordonnées bancaires transmises par un tiers (client ou fournisseur) en contrôlant que le compte indiqué existe et correspond bien au titulaire tel que connu par l'établissement teneur de compte. Les demandes de vérification sont envoyées aux banques adhérentes au service SEPAmail DIAMOND de SEPAmail.eu⁽¹⁾

| | |
|--|--------------------------------|
| Abonnement solution en ligne | 20 € HT + TVA par mois |
| Mise en place dans le système informatique du client | Nous consulter |
| Demande de vérification d'IBAN | 1 € par demande |

Offre collect.online

Gestion et suivi des prélèvements, émission automatique des prélèvements, gestion des impayés, gestion des débiteurs, préparation des regus fiscaux...
<http://www.collect.online/>
(service proposé en partenariat avec Xpollens)

[Nous consulter](#)

Services de banque à distance dédiés aux MJPM⁽²⁾

| | |
|---|---------|
| Coop Protexion, service pour la consultation des produits et services en ligne, l'émission d'ordres de paiement, la gestion des moyens de paiement | Gratuit |
| Tutelle@ccess, service pour la réalisation de vos demandes d'ouverture de compte, la gestion administrative bancaire en selfcare de vos personnes protégées | Gratuit |

(1) SEPAmail est une solution gérée par la société SEPAmail.eu dont le but est de proposer une messagerie sécurisée en vue d'échanger des informations de manière sécurisée. SEPAmail.eu compte aujourd'hui 7 groupes bancaires partenaires : BNP Paribas, Groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Epargne), Crédit Agricole, Crédit Mutuel, CIC, La Banque Postale et Société Générale. Cela représente, en France, plus de 90 % des comptes de particuliers et d'entreprises.

(2) Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

ZOOM
SUR...

Fiabilisez votre base d'IBAN pour vos paiements et vos encaissements

Pour limiter le rejet d'opérations et les risques de fraude liés au changement de coordonnées bancaires, de plus en plus d'entreprises mettent en place des procédures de contrôle des nouvelles coordonnées bancaires de leurs contreparties.

Avec le nouveau service SEPAmail DIAMOND, vous pouvez vérifier facilement auprès de sa banque que votre client ou votre fournisseur est bien le titulaire de l'IBAN français qui vous a été communiqué. Ainsi, vous limitez les frais d'impayé et les risques de fraude.

Coop Protexion et Tutelle@ccess

Une nouvelle offre de banque à distance dédiée aux organismes tutélaires pour la gestion de leurs personnes protégées avec deux solutions complémentaires : Coop Protexion et Tutelle@ccess. Une avancée dans la sécurisation de vos opérations en selfcare.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

ZOOM
SUR...

La carte Visa Platinum Business

Avec la carte Visa Platinum Business, accédez à des services très haut de gamme et des priviléges exclusifs. Elle vous donne accès gratuitement à une équipe d'assistants dédiée pour répondre à vos besoins professionnels et vous faire gagner du temps (déplacements, réservation d'hôtel, matériel de bureau, proposition de restaurant...).

En réglant vos frais professionnels totalement ou partiellement, vous bénéficiez au quotidien et lors de vos déplacements de garanties d'assurance et d'assistance maximales.

Optez pour une carte à débit différé offrant des plafonds de paiement et de retrait supérieurs à ceux de la carte Visa Gold Business.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site www.credit-cooperatif.coop ou contactez votre chargé d'affaires.

Le Crédit Coopératif vous propose les moyens de paiement dont vous avez besoin en France et à l'étranger.

Cartes

Cotisation prélevée à l'adhésion puis à chaque anniversaire de celle-ci

Cotisations cartes

| | |
|---|-------------|
| Cotisation carte de paiement Visa Business Start à autorisation systématique (débit immédiat) | 55€ par an |
| Cotisation carte de paiement Visa Business : | |
| • à débit immédiat | 55€ par an |
| • à débit différé | 55€ par an |
| Cotisation carte de paiement Visa Gold Business : | |
| • à débit immédiat | 138€ par an |
| • à débit différé | 138€ par an |
| Cotisation carte de paiement Visa Platinum Business à débit différé | 225€ par an |
| Cotisation carte de paiement Visa Business Electron ⁽¹⁾ | 45€ par an |

Services liés à la carte bancaire

| | |
|--|--|
| Frais par retrait d'espèces au distributeur automatique de billets : | |
| • dans les DAB ⁽²⁾ Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne et Banque Populaire en zone euro* | Gratuit |
| • dans les DAB ⁽²⁾ hors Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne et Banque Populaire en zone euro | 1€ par retrait (à partir du 5 ^e retrait par mois) 5€ par retrait |
| • hors zone euro | |
| Paiement par carte zone euro | Gratuit |
| Paiement par carte hors zone euro | 2,90% avec max. 7,50€ |
| Modification de plafond carte bancaire en centre d'affaires | 12€ |
| Rédition de code confidentiel | 8,50€ |
| Frais d'opposition (blocage) de la carte par le porteur pour perte, vol ou usage frauduleux | Gratuit |
| Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque | 40€ |
| Refabrication de carte bancaire avant échéance (pour motifs carte perdue, puce bloquée, changement état civil, changement de visuel) | 10€ |
| Refabrication de carte bancaire en cas de dysfonctionnement et fraude | Gratuit |
| Demande du client d'envoi (en recommandé) de la carte | Tarifs postaux en vigueur |

(1) Cette offre n'est plus commercialisée.

(2) Distributeur automatique de billets.

* Voir glossaire page 44.

Monétique

Contrats Terminal de Paiement Electronique (TPE)

avec la technologie IP ou GPRS

| | |
|--|----------------------------|
| TPE classique | À partir de 16€ HT/mois |
| TPE Premium fonctionnant sous Android | À partir de 19,90€ HT/mois |
| Contrats commerçants | |
| Commission sur transaction monétique | Nous consulter |
| Frais sur contrats monétiques inactifs | 20€ HT par an |
| Frais d'impayés sur carte bancaire | |
| • carte zone euro | 21,75€ |
| • carte internationale hors zone euro | 66€ |
| HeoH | Nous consulter |
| Des solutions pour faciliter la collecte de dons via les bornes de dons, TPE... | |
| ONEY | Nous consulter |
| Une solution de paiement fractionnée en 3x ou 4x | |
| Tap to Pay | Nous consulter |
| L'application de paiement qui transforme les smartphones en TPE sans contact | |
| Smile&Pay | Nous consulter |
| Un terminal de paiement mobile, connecté à votre smartphone ou tablette | |
| Change Dynamique de Devises | Nous consulter |
| Encaissement des cartes des réseaux UPI, DFS et JCB | Nous consulter |
| Contrats E-commerce | |
| SP Plus | |
| Pour développer une activité de vente en ligne. | |
| • Frais d'inscription | 180€ HT + TVA |
| • Abonnement mensuel | 24€ HT + TVA |
| • Frais à la transaction en sus des commissions carte bancaire | Nous consulter |
| Jepaieenligne | |
| Pour débuter dans la vente à distance sans site marchand. | |
| • Frais d'inscription | 150€ HT + TVA |
| • Abonnement mensuel | 15€ HT + TVA |
| • Frais à la transaction en sus des commissions carte bancaire | Nous consulter |
| Jepaieenligne Express | |
| Pour envoyer un lien de paiement directement à votre client depuis votre smartphone ou votre tablette. | |
| • Frais d'inscription | 50€ HT + TVA |
| • Abonnement mensuel | 5€ HT + TVA |
| • Frais à la transaction en sus des commissions carte bancaire | Nous consulter |
| PAYPLUG | |
| Offre 100% digitale pour vos encaissements en ligne | Nous consulter |
| Direct et Proche ⁽¹⁾ | |
| Direct et Proche est une offre de services permettant de créer un site e-commerce, d'accroître votre visibilité sur Internet grâce à des solutions de web-marketing. | Nous consulter |

(1) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur Internet de la société Regicom proposée par le Crédit Coopératif.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vos ventes sur Internet avec Jepaieenligne et SP Plus

Que vous souhaitiez offrir à vos membres la possibilité de verser leurs cotisations ou leurs dons en ligne ou que vous vous lanciez dans la vente à distance (par correspondance, par Internet ou en multicanal), le Crédit Coopératif vous propose des solutions d'encaissement en ligne qui vous accompagnent dans votre démarche.

Entièrement automatisées, ces solutions s'adaptent à vos besoins quel que soit votre niveau d'activité, et vous permettent d'affiner en toute autonomie votre gestion clients. Vos encaissements sont sécurisés, vous bénéficiez d'un outil de gestion de caisse performant et la vérification des paiements au crédit en compte sera simplifiée.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site : www.credit-cooperatif.coop ou contactez votre chargé d'affaires.

LE SAVIEZ-
VOUS ?

Le paiement sans contact



Toutes les nouvelles cartes Visa Business et Visa Gold Business du Crédit Coopératif sont équipées de la fonctionnalité «sans contact». Un service offert qui, si vos clients le souhaitent, leur donne l'occasion de régler leurs achats jusqu'à 50 euros sans avoir à composer systématiquement leur code confidentiel.

Il suffit de poser la carte bancaire sur le terminal sans contact pour procéder au règlement. Cette nouvelle fonctionnalité diminue le temps d'attente en caisse, réduit les manipulations de monnaie, et optimise votre gestion comptable. En termes de sécurité, le paiement sans contact est d'un niveau de sécurité similaire à celui d'un paiement classique.

Pour accepter le sans-contact, vous devez posséder un équipement compatible ainsi qu'un contrat d'acceptation de cartes sans contact avec votre banque.

Pour plus d'informations, prenez contact avec votre chargé d'affaires.

Virements

Frais d'émission d'un virement

| | |
|---|----------------------------|
| • Frais par virement SEPA* ordinaire en centre d'affaires | 6€ par virement |
| • Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE) en centre d'affaires | 15€ par virement |
| • Frais par virement SEPA tiers urgent en euros (France et UE) en centre d'affaires | 15€ par virement |
| • Frais par virement SEPA Instantané en centre d'affaires : - montant opération compris entre 0 et 30 000 euros inclus - montant opération supérieur à 30 000 et jusqu'à 100 000 euros inclus | 5€ par virement |
| • Frais par virement SEPA ordinaire via Coop@cccess | 0,22€ par virement |
| • Frais par virement SEPA jour via Coop@cccess | 0,50€ par virement |
| • Frais par virement SEPA spécial via Coop@cccess | 0,50€ par virement |
| • Frais par virement SEPA accéléré via Coop@cccess | 0,50 € par virement |
| • Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE) via Coop@cccess | 7€ par virement |
| • Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE) via Coop@cccess | 7€ par virement |
| • Frais par virement SEPA Instantané via Coop@cccess : - montant opération compris entre 0 et 30 000 euros inclus - montant opération supérieur à 30 000 et jusqu'à 100 000 euros inclus | 1€ par virement |
| • Frais par virement, non SEPA en euros ou en devise, occasionnel et permanent via Coop@cccess (virement international) | 3€ par virement |
| | Cf. page 33 et suivantes |

Réception d'un virement

| | |
|---|---------|
| • Réception d'un virement SEPA | Gratuit |
| • Réception d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) | Gratuit |

Opérations et incidents sur virements

| | |
|--|----------------|
| • Révocation définitive d'un virement permanent | Gratuit |
| • Virement - demande de rappel de fonds par ordre | 19€ |
| • Virement - demande de rappel de fonds par remise | Nous consulter |
| • Mise en place d'un virement permanent en centre d'affaires | 7€ |
| • Modification d'un virement permanent en centre d'affaires | 6€ |
| • Mise en place d'un virement permanent via Coop@cccess | Gratuit |
| • Modification d'un virement permanent via Coop@cccess | Gratuit |

* Voir glossaire page 44.

Prélèvements

Frais d'émission d'un prélèvement

| | |
|---|-------|
| Émission d'un prélèvement SEPA télétransmis | 0,34€ |
| Émission d'un prélèvement SEPA B2B télétransmis | 0,50€ |

Réception d'un prélèvement

| | |
|---------------------------------|---------|
| Réception d'un prélèvement SEPA | Gratuit |
|---------------------------------|---------|

Autres services

| | |
|---|------------------|
| Création d'un identifiant créancier SEPA | 50€ |
| Gestion d'un créancier dans une liste blanche (autorisé à prélever) | 5€ par opération |
| Gestion d'un créancier dans une liste noire (non autorisé à prélever) | 5€ par opération |
| Gestion d'un mandat avec limitation de montant et/ou de périodicité | 5€ par opération |
| Frais de blocage de tout prélèvement SEPA | 5€ par opération |

Opérations sur prélèvements

| | |
|--|---------|
| Mise en place d'un consentement SEPA B2B | 15€ |
| Modification ou révocation d'un consentement SEPA B2B | 10€ |
| Opposition sur prélèvement SEPA avant son exécution (révocation d'une échéance de prélèvement) | Gratuit |
| Contestation d'un prélèvement | Gratuit |
| Révocation de mandat de prélèvement | 10€ |

ZOOM
SUR...

Le virement instantané ou Instant Payment

Disponible en France depuis fin 2018, le virement instantané permet d'effectuer un virement SEPA en moins de 10 secondes⁽¹⁾, 24h/24 et 365 jours/an.

Vous pouvez recevoir des virements instantanés émis depuis les autres établissements bancaires proposant ce moyen de paiement. Il apparaît sur votre relevé de compte avec la mention « VR INST ».

La saisie unitaire d'un ordre de virement instantané est disponible via votre banque en ligne.

Chèques

| | |
|---|--------------------|
| Fourniture et renouvellement de chéquier | Gratuit |
| Frais d'envoi de chéquier à domicile : | |
| • en envoi simple | 3,50€ par chéquier |
| • en recommandé avec accusé de réception | 7,60€ par chéquier |
| Frais d'émission d'un chèque de banque | 15€ |
| Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur | 13€ par chèque |
| Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur | 26€ par chéquier |

Opérations d'encaissement

| | |
|-------------------------|----------------|
| Télécollecte de chèques | Nous consulter |
|-------------------------|----------------|

(1) Délai pouvant aller jusqu'à 20 secondes au maximum en cas de difficulté exceptionnelle de traitement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

QUESTION ?

RÉPONSE !

«Comment choisir l'offre groupée de services qui vous correspond le mieux ?»

Le Crédit Coopératif vous propose des offres packagées utiles, adaptées à vos besoins, parce que les besoins bancaires ou financiers d'une association ou d'un CSE ne sont pas les mêmes que ceux d'une entreprise ou d'un autoentrepreneur.

Vous avez la possibilité de personnaliser votre offre groupée grâce à un éventail d'options que vous proposera votre chargé d'affaires.

C'est simple et en plus, vous bénéficiez d'une tarification avantageuse, calculée au plus juste !

Le Crédit Coopératif propose des offres groupées de produits et de services couvrant l'essentiel des services bancaires adaptés aux besoins des associations et des entreprises de proximité. Ces offres simples et utiles comprennent un compte courant, un chéquier, l'accès à la banque en ligne pour réaliser les opérations courantes et effectuer des virements. À tout moment, il est possible de les compléter grâce à des options à tarif préférentiel.

Esprit Associations

| | |
|---|---------------------|
| Cotisation à une offre groupée de services (OGS) ⁽¹⁾ : Esprit Associations est réservée aux associations dont le budget annuel est inférieur à 200k€ ⁽²⁾ | 7,30€ par mois |
| Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes : | |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou Visa Business Start | +4€ par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé | +10,25€ par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé | +17€ par mois |
| • Cotisation carte : 2 cartes Visa Business ou 2 cartes Visa Business Start ou 2 cartes Visa Business Electron ⁽³⁾ . Possibilité de choisir 2 cartes différentes | +5,75€ par mois |
| • Cotisation carte : 2 cartes Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé | +17,80€ par mois |
| • Cotisation carte : 2 cartes Visa Platinum Business à débit différé | + 34€ par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron ⁽³⁾ | +3,75€ par mois |
| • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Associations (prélèvement annuel) ⁽³⁾ | +2,75€ par mois |
| Commission de mouvement | 0,18% en supplément |

(1) Cette offre comprend le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@cces Comptes, le service EPARFIX ou EPARPLUS et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités par Coop@cces Comptes.

(2) En milliers d'euros.

(3) Cette offre n'est plus commercialisée.

Esprit Associations+

Cotisation à une offre groupée de services⁽¹⁾ :
Esprit Associations+ est réservée aux associations dont le budget annuel est supérieur ou égal à 200 k€⁽²⁾ et inférieur ou égal à 500 k€⁽²⁾

Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes :

- Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou Visa Business Start
- Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé
- Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé
- Cotisation carte : 2 cartes Visa Business ou 2 cartes Visa Business Start ou 2 cartes Visa Business Electron⁽³⁾. Possibilité de choisir 2 cartes différentes
- Cotisation carte : 2 cartes Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé
- Cotisation carte : 2 cartes Visa Platinum Business à débit différé
- Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron⁽³⁾
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Associations (prélèvement annuel)⁽³⁾

Commission de mouvement

16,50 € par mois

+4 € par mois

+17 € par mois

+10,25 € par mois

+5,75 € par mois

+17,80 € par mois

+ 34 € par mois

+3,75 € par mois

+2,75 € par mois

– 50%



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'e-@gence pour les petites et moyennes associations de proximité

L'e-@gence du Crédit Coopératif facilite les relations bancaires au quotidien avec des horaires d'ouverture élargis. Ouverte aux petites et moyennes associations de proximité⁽⁶⁾, elle dispose de chargés d'affaires dédiés et experts du secteur associatif. L'e-@gence propose tous les services bancaires utiles comme Esprit Associations et nos offres d'épargne engagée.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.credit-cooperatif.coop.

Esprit CSE

Cotisation à une offre groupée de services⁽⁴⁾ :
Esprit CSE est réservée aux comités d'entreprise dont le budget annuel est inférieur à 500 k€⁽²⁾

Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes :

- Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou Visa Business Start
- Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé
- Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé
- Cotisation carte : 2 cartes Visa Business ou 2 cartes Visa Business Start ou 2 cartes Visa Business Electron⁽³⁾. Possibilité de choisir 2 cartes différentes
- Cotisation carte : 2 cartes Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé
- Cotisation carte : 2 cartes Visa Platinum Business à débit différé
- Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron⁽³⁾
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Associations (prélèvement annuel)⁽³⁾

Commission de mouvement

9,15 € par mois

+4 € par mois

+10,25 € par mois

+17 € par mois

+5,75 € par mois

+17,80 € par mois

+ 34 € par mois

+3,75 € par mois

+2,75 € par mois

0,18 % en supplément

(1) Cette offre comprend le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@ccess Comptes et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités par Coop@ccess Comptes.

(2) En milliers d'euros.

(3) Cette offre n'est plus commercialisée.

(4) Cette offre comprend 1 ou 2 comptes courants, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@access Comptes, le service EPARFIX ou EPARPLUS et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités par Coop@ccess Comptes.

(5) Service réservé aux associations au budget annuel inférieur à 75 000 €.

Esprit Syndicats

| | |
|---|-------------------|
| Cotisation à une offre groupée de services (OGS) ⁽¹⁾ : Esprit Syndicats est réservée aux syndicats dont le budget annuel est inférieur ou égal à 230k€ ⁽²⁾ | 7,20 € par mois |
| Commission de mouvement | Inclus |
| Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes : | |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou Visa Business Start | + 4€ par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé | + 10,25€ par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé | + 17€ par mois |
| • Cotisation carte : 2 cartes Visa Business ou 2 cartes Visa Business Start ou 2 cartes Visa Business Electron ⁽³⁾ . Possibilité de choisir 2 cartes différentes | + 5,75€ par mois |
| • Cotisation carte : 2 cartes Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé | + 17,80€ par mois |
| • Cotisation carte : 2 cartes Visa Platinum à débit différé | + 34€ par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron ⁽³⁾ | + 3,75€ par mois |
| • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Pro (prélèvement annuel) ⁽³⁾ | + 2,75€ par mois |

Objectif Entreprendre

| | |
|---|---------------|
| Cotisation à une offre groupée de services ⁽⁴⁾ : Objectif Entreprendre – LES ESSENTIELS (réservée aux artisans, commerçants, professions libérales et TPE dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 200 k€ ⁽²⁾) | 30 € par mois |
| Commission de mouvement | Inclus |

| | |
|---|-------------------|
| Cotisation à une offre groupée de services ⁽⁴⁾ : Objectif ENTREPRENDRE (réservée aux artisans, commerçants et TPE dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 200 k€ et inférieur ou égal à 1 500 k€ ⁽²⁾) | 25 € par mois |
| Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes : | |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou Visa Business Start | + 4€ par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé | + 10,25€ par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé | + 17€ par mois |
| • Cotisation carte : 2 cartes Visa Business ou 2 cartes Visa Business Start ou 2 cartes Visa Business Electron ⁽³⁾ . Possibilité de choisir 2 cartes différentes | + 5,75€ par mois |
| • Cotisation carte : 2 cartes Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé | + 17,80€ par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron ⁽³⁾ | + 3,75€ par mois |
| • Cotisation carte : 2 cartes Visa Platinum Business à débit différé | + 34€ par mois |
| • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Pro (prélèvement annuel) ⁽³⁾ | + 2,75€ par mois |
| Commission de mouvement | - 20% |

(1) Cette offre comprend le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@ccess Comptes, le service EPARFIX ou EPARPLUS et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités par Coop@ccess Comptes.

(2) En milliers d'euros.

(3) Cette offre n'est plus commercialisée.

(4) Cette offre comprend le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@ccess Comptes et l'émission de virements SEPA illimités par Coop@ccess Comptes.

| | |
|--|----------------------|
| Cotisation à une offre groupée de services ⁽¹⁾ : | |
| PROLIB (réservée aux professions libérales n'ayant aucun salarié dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 200 k€ ⁽²⁾) | 30 € par mois |
| Commission de mouvement | Inclus |
| Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou Visa Business Start | Inclus |
| Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes : | |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé | + 3,10 € par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé | + 17 € par mois |
| • Autorisation de découvert | + 5 € par mois |
| • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Pro (prélèvement annuel) ⁽³⁾ | + 2,75 € par mois |

Auto Entrepreneurs

| | |
|--|------------------------|
| Cotisation à une offre groupée de services ⁽¹⁾ : | |
| AUTO ENTREPRENEURS (réservée aux autoentrepreneurs dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 200 k€ ⁽²⁾) | 9,50 € par mois |
| Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes : | |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou Visa Business Start | + 4 € par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé | + 10,25 € par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé | + 17 € par mois |
| • Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron ⁽³⁾ | + 3,75 € par mois |
| • Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Pro (prélèvement annuel) ⁽³⁾ | + 2,75 € par mois |
| Commission de mouvement | 0,18 % en supplément |

(1) Cette offre comprend le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@ccess Comptes et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités par Coop@ccess Comptes.

(2) En milliers d'euros.

(3) Cette offre n'est plus commercialisée.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ouverture d'un compte bancaire obligatoire pour les activités professionnelles des entrepreneurs individuels

Le Crédit Coopératif vous propose Objectif Entreprendre, Objectif Entreprendre – Les Essentiels, l'offre Prolib, Auto Entrepreneurs, des solutions complètes et simples, nécessaires à votre activité professionnelle.

Ces offres vous permettent d'avoir un compte courant, un chéquier, un abonnement à la banque en ligne, l'émission de virements SEPA unitaires et une réduction sur la commission de mouvement.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

LE SAVIEZ- VOUS ?

La commission d'intervention

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

La gestion des comptes «irréguliers» entraîne des coûts supplémentaires que la banque répercute, selon le principe de l'équité, sur les clients concernés. Pour éviter les facturations liées à des irrégularités, consultez votre convention de compte, qui vous rappelle ses principes de fonctionnement. En cas de changement de situation ou de besoins de trésorerie exceptionnels, prenez rendez-vous avec votre chargé d'affaires, qui saura vous orienter vers la solution la plus adaptée.

Commission d'intervention

| | |
|---|--------------------------|
| Commission sur opérations nécessitant une intervention (maximum 10 opérations/jour) | 10,50 € par intervention |
|---|--------------------------|

Opérations particulières

| | |
|---|--|
| Frais de recherche de document ou de chèque de moins d'un an (hors champ d'application de la Directive européenne des services de paiement) | 15,60 € pour le 1 ^{er} chèque puis 1 euro supplémentaire par chèque |
| Frais de recherche de document ou de chèque de plus d'un an (hors champ d'application de la Directive européenne des services de paiement) | 31,20 € pour le 1 ^{er} chèque puis 1 euro supplémentaire par chèque |
| Photocopie unitaire d'un document | 0,83 € HT + TVA |
| Frais par saisie-attribution | 110 € |
| Frais par saisie administrative à tiers détenteur | 10% du montant de la saisie avec un plafond fixé à 100 € |
| Traitement d'une réclamation | Gratuit |



Incidents de paiement

Chèque remis, revenu impayé

20 € (gratuit pour rejet avec motif sans provision)

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾ :

- montant du chèque ≤ 50 €
- montant du chèque > 50 €

19,50 € par rejet⁽²⁾
39,50 € par rejet⁽²⁾

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽³⁾ :

- somme < 20 €

Frais identiques au montant du prélèvement rejeté
9,50 € par rejet⁽²⁾

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

Gratuit

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention, facturée séparément.

(3) Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention, qui est prélevée séparément.

* Voir glossaire page 44.

« Comment contester un prélèvement abusif ? »

Avec le prélèvement SEPA*, vos droits sont préservés et demeurent identiques à ceux du prélèvement national : vous bénéficiez du même régime juridique de protection, et notamment du droit de refuser un prélèvement SEPA, en faisant opposition dans les mêmes conditions qu'actuellement.

- Vous pouvez faire opposition à un prélèvement avant le débit sur votre compte.
- Vous pouvez contester un prélèvement autorisé dans un délai de 8 semaines à compter du débit sur votre compte, ainsi qu'un prélèvement non autorisé dans un délai de 13 mois. Ce remboursement ne vous exonère cependant pas de vos dettes éventuelles auprès de votre créancier.

Pour toute demande d'opposition ou de contestation, il vous suffit de contacter votre centre d'affaires.

Si vous souhaitez interrompre définitivement les prélèvements, vous devez révoquer l'autorisation ou le mandat auprès de votre créancier.

FINANCEMENTS⁽¹⁾

Le crédit est l'un des principaux services proposés par la banque. Au Crédit Coopératif, les crédits amortissables aux entreprises, aux organismes d'intérêt général et aux particuliers représentent près de 60% de l'utilisation des ressources de la banque.

ATTENTION

Dans le cas où le taux du découvert ou du crédit établi serait constitué d'un indice autre que le taux bancaire de base, cet indice ne pourrait être inférieur à 0.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La mobilisation de créances professionnelles, pour vous aider dans la gestion de votre trésorerie

La mobilisation de créances (anciennement appelée «mobilisation Dailly») est une forme de crédit qui vous aide à reconstituer votre trésorerie ou de financer votre cycle d'exploitation, en contrepartie de la cession des créances que vous détenez sur des entreprises industrielles ou commerciales, ou sur des collectivités publiques dont vous êtes le fournisseur.

Votre chargé d'affaires vous proposera un financement au titre de cette mobilisation de créances et signera avec vous une convention-cadre dans laquelle seront définies les conditions de mobilisation, d'utilisation et de recouvrement des créances.

La cession ou le nantissement s'opère par la remise à l'établissement de crédit d'un bordereau reprenant les caractéristiques des créances cédées.

Crédits court terme

Frais forfaitaire d'étude annuelle de la relation

Nous consulter

Découvert

Découvert autorisé :

- intérêts débiteurs
- intérêts débiteurs en cas de dépassement du découvert préalablement accordé
- commission de non-utilisation trimestrielle ou annuelle

Nous consulter dans la limite du taux d'usure
Nous consulter

Découvert non autorisé

Nous consulter

Commission de plus fort découvert*

(calculé en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois)

0,18 %

Commission d'engagement (trimestrielle ou semestrielle)

Nous consulter

Envoi d'échelle d'intérêts

(calcul d'intérêts détaillés par compte)

18,60 €

Gestion du tiers payant et avance santé avec SantéPros

Nous consulter

Le ticket d'agios* restitue le taux journalier appliqué et le taux effectif global calculé sur la base de l'année civile 365 ou 366 jours.

Escompte

Intérêts d'escompte

Nous consulter

Escompte de papier commercial

Nous consulter

Délai de paiement de LCR-BOR⁽²⁾ non échu remis à l'encaissement

Date d'échéance
+ 4 jours calendaires

Délai pour LCR-BOR⁽²⁾ échu remis à l'encaissement

Date de remise
+ 14 jours calendaires

Traitements de remise d'effets sur papier à l'encaissement ou à l'escompte

15 €

Commission d'engagement (trimestrielle ou semestrielle)

Nous consulter

Commission de manipulation par LCR ou BOR papier

5 €

Traitements de remise d'effets télétransmis à l'encaissement ou à l'escompte

4,80 €

Commission de manipulation par LCR ou BOR télétransmis

0,50 €

(1) Après étude de votre dossier par le Crédit Coopératif et sous réserve de son acceptation.
(2) LCR : lettre de change relevé - BOR : billet à ordre.

* Voir glossaire page 44.

Escompte (suite)

Commission d'incident
Rejet de LCR⁽¹⁾-BOR⁽¹⁾ domiciliés, effet d'impayé (veille de l'échéance), réclamation d'effet (jour de réclamation), prorogation d'effet, modification d'effet :

- en centre d'affaires
- via Coop@ccess

17€
10,50 €

Mobilisation de créances professionnelles (Daily)

Intérêts d'escompte Daily

Nous consulter

Forfait gestion de cession de créances

Nous consulter

Commission d'autorisation*

0,12% par mois
du montant de la
ligne autorisée

20€

Commission de notification

20€

Prorogation de créance

20€

Facturation des frais d'impayés Daily

20€

Mainlevée partielle ou totale de notification,
ou toute autre opération sur créance

20€

Mobilisation de créances nées à l'étranger (MCNE)

Nous consulter

*En cas de non renouvellement de la ligne, la commission est perçue 3 mois au-delà de la validité de la ligne

Gestion du poste clients

Affacturage (BPCE Factor)

Nous consulter

Assurance crédit (COFACE)

Nous consulter

Cautions et engagements par signature

Cautions de retenue de garantie sur marché de travaux.

- Taux

- Établissement de l'acte de caution :

- par le siège
- via Coop@ccess

Nous consulter
avec un minimum
de perception par
caution de 12€
par trimestre

50€
25€

Cautions de restitution d'acompte, bonne fin, garantie de paiement de sous-traitant.

- Taux

- Établissement de l'acte de caution

Nous consulter
avec un minimum
de perception par
caution de 12€
par trimestre

80€

(1) LCR : lettre de change relevé - BOR : billet à ordre.

DÉFINITION

L'affacturage (ou factoring) pour financer son poste clients

L'affacturage ou « factoring » est un mode de financement du poste clients. Cette méthode consiste, pour une entreprise, à céder les créances qu'elle possède sur ses clients à un organisme financier spécialisé, le « factor » ou affacteur. Ainsi, en revendant ses créances à cet organisme, l'entreprise récupère immédiatement de la trésorerie, grâce au règlement partiel du montant des factures cédées.

Cet organisme se charge ensuite d'en assurer le recouvrement. Vous sécurisez ainsi votre poste clients.

Au Crédit Coopératif, nous vous proposons la solution BPCE Factor.

Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

QUESTION ?

RÉPONSE !

« Qu'est-ce qu'une caution donnée ? »

Le cautionnement bancaire est un type d'engagement par signature par lequel la banque s'engage à satisfaire aux obligations contractées auprès de tiers par ses clients, au cas où ces derniers n'y satisferaient pas eux-mêmes. Dans ce cas, la banque prête simplement sa signature comme garantie. Cette pratique est réglementée par le Code Monétaire et Financier. Il existe différentes cautions bancaires, comme les cautions de marché pour les besoins des professionnels du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics (intégrant les cautions de bonne fin, les cautions de retenue de garantie ou les restitutions d'acompte...) ou les cautions fournisseurs (pour protéger les fournisseurs contre le risque de non-paiement) ou les cautions professionnelles pour les structures recevant des fonds publics. Le Crédit Coopératif propose ainsi une offre complète et évolutive de cautions et de garanties financières au service de ses clients.

Plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

Cautions et engagements par signature (suite)

| | |
|---|--|
| Caution sur prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations | Nous consulter |
| Autres types de cautions (fiscales, avances, loyers...) : | |
| • Taux | Nous consulter avec un minimum de perception par caution de 12 € par trimestre |
| • Établissement de l'acte de caution | Minimum de 150 € |
| Copie certifiée conforme | Montant de création de l'acte original avec un minimum de 40 € |
| Frais d'opposition par le bénéficiaire de la caution : | |
| • Frais d'instruction du dossier | 150 € |
| • Courrier supplémentaire | 80 € |
| • Prolongation de la garantie | 70 € |

Financement des investissements

| | |
|---|----------------|
| Crédits à moyen et long termes à partir de 3 ans à taux fixe, à taux variable et à taux révisable | Nous consulter |
| Crédits confirmés | Nous consulter |
| Nos prêts bénéficient le plus souvent de mécanismes de garantie : | |
| • fonds mutuel de garantie | Nous consulter |
| • souscription au capital des partenaires intervenant en garantie | |
| Crédit-bail mobilier | Nous consulter |
| Crédit-bail immobilier | Nous consulter |
| Lease Back | Nous consulter |
| Location longue durée (BPCE Car Lease) | Nous consulter |



Frais de gestion des opérations de crédit

| | |
|--|---|
| Frais d'étude et de réalisation | 1% du montant emprunté avec un montant minimum de 150 €. Pour les dossiers de financement complexes : nous consulter |
| Frais de modification d'un contrat | 1 % avec minimum 1 500 € |
| Avenant au contrat (réaménagement d'échéancier, substitution de garantie, transfert d'encours, modification de taux...) hors refacturation des frais réels | 1 % avec minimum de 1500 € |
| Avenant au contrat pour modification de la date de prélèvement | 30€ |
| Frais de montage de dossier en dépassement | Nous consulter |
| Rédition de tableau d'amortissement | 30€ |
| Changement de domiciliation du crédit (gratuit si domiciliation au Crédit Coopératif) | 40€ |
| Frais de réémission de tous types (échéances, chèques...) | 30€ |
| Frais de délivrance de décompte pour remboursement anticipé | 125€ |
| Indemnité de remboursement anticipé | Dispositions contractuelles |
| Frais de traitement du remboursement anticipé | 120€ |
| Attestations de toute nature (remboursement, prêt soldé...) | 30€ |
| Établissement de procuration | 120€ |

Cautions et garanties reçues

| | |
|---|---|
| Gage d'espèces | 185€ |
| Gage sur véhicule(s) | 125€ avec plafond à 375€ si plus de 3 véhicules |
| Nantissement de compte-titre financier | 185€ |
| Nantissement d'assurance-vie, de bon de caisse, de bon de capitalisation et de compte à terme | 410€ |
| Nantissement de part de SARL, SCI, SNC (par acte) | 410€ |
| Hypothèque aérienne ou fluviale | 410€ |
| Hypothèque maritime | Frais fixes de 410€ + frais réels de 0,50% |
| Nantissement de fonds de commerce | 350€ |
| Gage de matériel et outillage, et gage sans dépossession | 330€ |
| Mainlevée de garantie notariée | 175€ |
| Mainlevée de garantie | 350€ |
| Mainlevée de gage (espèces/instruments financiers) | 150€ |
| Mainlevée de gage de véhicules (le mois suivant la fin du financement) | 50€ avec plafond à 150€ si plus de 3 véhicules |



LE SAVIEZ-VOUS ?

La traçabilité : un engagement fort et innovant du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif a créé des produits bancaires grâce auxquels vous choisissez le domaine dans lequel vous souhaitez que la banque utilise votre argent : le Livret Agir Fondations ou encore le Livret rev3 (énergies renouvelables, efficacité énergétique, nouveaux modèles de production, d'échange et de consommation dans les Hauts-de-France) et le Livret Coopération pour ma région, pour soutenir les projets d'acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la région de votre choix.

Notre établissement poursuit sa démarche en proposant le Compte à terme Choisir Vert. Il vous permettra de diversifier vos placements en toute sécurité et de contribuer au financement de projets de transition (mobilité, rénovation énergétique...).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.credit-cooperatif.coop ou contactez votre chargé d'affaires.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Le Crédit Coopératif propose une large gamme de produits d'épargne et de placements financiers, dont certains vous permettent de participer directement au financement de l'économie sociale et solidaire. Consultez votre chargé d'affaires pour choisir le produit le plus adapté à votre projet.

Épargne bancaire

| Épargne tracée | |
|---|--|
| Livret Agir Fondations | Nous consulter pour le détail des taux |
| Livret CODEVair | |
| Livret rev3 | |
| Livret Coopération pour ma région | |
| Épargne réglementée | |
| Livret A Associations | Nous consulter pour le détail des taux |
| Livret A HLM | |
| Épargne classique | |
| Livret Associations | Nous consulter pour le détail des taux |
| Livret Solidaire Associations | |
| Livret HLM | |
| Livret CSE - Syndicats | |
| Livret Institutionnel ⁽¹⁾ | |
| Livret Coopératives ⁽¹⁾ | |
| EPARFIX (permet de programmer les virements et d'épargner automatiquement) | 7,20€ par an |
| EPARPLUS (permet de mettre en place des virements automatiques d'un compte possédant des excédents de trésorerie) | 7,20€ par an |

(1) Offre soumise à acceptation du dossier. Voir conditions en centre d'affaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Placements financiers

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que le Crédit Coopératif fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération du Crédit Coopératif perçue à ce titre.

Bon de caisse, compte à terme (CAT), certificat de dépôt négociable (CDN), titre de créance négociable (TCN), contrat de capitalisation, société civile de placement immobilier (SCPI).

Nous consulter

Compte-titres ordinaire

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Ouverture de compte-titres | Gratuit |
| Clôture de compte-titres | Gratuit |
| Relevé de portefeuille périodique | Gratuit |

Opérations de Bourse

| | |
|--|--|
| Commissions de Bourse pour achat et vente de titres en centre d'affaires | 1 % (minimum 12 €) |
| Commissions de Bourse pour achat et vente de titres via Coop@ccess option Bourse | 0,750 % (minimum 7 €) |
| Achat ou vente d'obligations françaises en centre d'affaires | 0,718 % (minimum 12 €) |
| Achat ou vente d'obligations françaises via Coop@ccess option Bourse | 0,4780 du montant de l'opération (minimum 7 €) |
| Opérations sur Bourses étrangères | Variable selon les places. Montant minimum de perception de 12 € |
| Annulation et modification d'ordre de Bourse, ordre non exécuté | Gratuit |

Le conseil non indépendant

Le Crédit Coopératif, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car il travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE.

À ce titre, le Crédit Coopératif peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Le Crédit Coopératif peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif, notamment, d'améliorer la qualité du service fourni au client.

LE SAVIEZ-
VOUS ?

Ingénierie sociale

L'ingénierie sociale regroupe, entre autres, les dispositifs collectifs d'épargne salariale et de retraite, comme le plan épargne entreprise (PEE*) ou le plan épargne retraite (PER*), et l'indemnité fin de carrière (IFC*).

Ces pratiques sociales, qui peuvent être mises en place au sein de votre entreprise, favorisent le développement d'une véritable politique sociale. Elles répondent également à une gestion anticipée de la trésorerie de votre structure.

Au Crédit Coopératif, nous proposons toutes ces solutions. Fidèles à notre spécificité, elles offrent une approche en investissement socialement responsable (ISR*).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.credit-cooperatif.coop ou contactez votre chargé d'affaires.

Placements financiers (suite)

| Opérations sur titres | | |
|--|--|---|
| Amortissement-remboursement, encaissement de coupons | | Gratuit |
| Souscription d'OPC* du Groupe Crédit Coopératif | | Nous consulter |
| Souscription et rachat de SICAV* et de FCP* externes hors Groupe Crédit Coopératif | | 15,30€ |
| OPC Ecofi | | |
| Droits d'entrée | | De 0% à 5% |
| Frais sur encours (par an) | | De 0% à 2,99% |
| Rétrocession au Groupe Crédit Coopératif | | De 0% à 50% |
| Frais de tenue de compte-titres à terme échu (tous comptes) | | |
| Commission fixe par ligne | | Gratuit |
| Droits de garde* dégressifs selon les montants au 31 décembre ⁽¹⁾ : | | |
| • pour les valeurs mobilières émises par ECOFI | | Gratuit |
| • pour toutes les autres valeurs mobilières, dégressifs par tranche : | | |
| ≤ 50 000 € | | 0,20% HT + TVA |
| > 50 000 € et ≤ 100 000 € | | 0,17% HT + TVA |
| > 100 000 € et ≤ 150 000 € | | 0,15% HT + TVA |
| > 150 000 € | | 0,10% HT + TVA |
| • Minimum de perception | | 28,75€ HT + TVA |
| Exemple : pour un portefeuille de 75 000€, les droits de garde se calculent de la manière suivante : $50 000 \times 0,20\% + 25 000 \times 0,17\% = 142,50\text{€ HT}$ | | |
| Transfert de titres vers une autre banque | | 10,25 € HT + TVA par ligne avec un min. de 83,75 € HT + TVA |

* Voir glossaire page 44.

(1) Taux calculés sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente.

SOCIÉTARIAT

Les clients du Crédit Coopératif ont vocation à en devenir les sociétaires.

En détenant des parts sociales, ils acquièrent la double qualité de client et d'apporteur de capital.

Parts sociales

| | |
|--|------------------|
| Part sociale | 15,25 € par part |
| Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales | Gratuit |

DÉFINITION

Part sociale

La part sociale d'une banque coopérative est un titre représentatif d'une quote-part du capital social de la banque dont la valeur est fixe.

Les parts sociales du Crédit Coopératif sont réservées aux personnes physiques, morales et entrepreneurs individuels clients de notre établissement. Elles donnent la qualité de sociétaire, un droit de vote aux assemblées générales pouvant donner lieu au versement d'un intérêt.

L'offre Parts sociales fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF, disponible sans frais auprès des centres d'affaires et sur les sites Internet www.amf-france.org et www.credit-cooperatif.coop.

Pour en savoir plus sur le sociétariat du Crédit Coopératif, rendez-vous sur le site www.credit-cooperatif.coop.

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

Ingénierie sociale

- Épargne salariale et de retraite : participation, intérêsement, plan d'épargne entreprise (PEE*), plan d'épargne retraite (PER*)
- Indemnités de fin de carrière (IFC*) et indemnités de licenciement

Nous consulter

Ingénierie financière

- Capital-développement
- Transmission d'entreprise
- Gestion active de dette
- Couverture risque de taux, de change

Nous consulter

Titres services : titre restaurant

Nous consulter

* Voir glossaire page 44.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ZOOM

L'assurance-crédit, une solution incontournable pour protéger les créances commerciales de votre structure

1/4 des défaillances des entreprises et des associations ayant une activité marchande est causé par des impayés de fournisseurs. Sécuriser votre poste clients et opter pour une assurance-crédit est donc indispensable pour votre développement et bénéficier de multiples avantages :

- l'accès à une base de données sur vos prospects, clients ou fournisseurs en France et à l'international ;
- une couverture sur vos risques d'impayés ;
- l'amélioration de votre capacité de mobilisation de vos créances commerciales France et export par la banque.

Pour ce faire, le Crédit Coopératif vous propose de bénéficier de son partenariat avec la COFACE (et CEMECA pour les industriels).

Pour plus d'informations,
www.coface.fr et www.cemeca.com

Le Crédit Coopératif accompagne les associations et les entreprises dans leurs besoins au quotidien. En plus des produits et services bancaires usuels, il propose également une offre d'assurances spécifiques pour couvrir les risques auxquels elles sont exposées : sécurisation du poste clients, assurance des personnes clés, assurance des moyens de paiement en cas de perte ou de vol...

Assurance Sécurival Pro et Associations⁽¹⁾

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :

- transport de fonds
- vol d'espèces
- utilisation frauduleuse et frais de mise en opposition des moyens de paiement garantis
- perte ou vol des clés de locaux

36€ par an

Protection homme clé

Assurance dédiée au risque de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie d'une ou des personnes clés de la structure

Les cotisations varient selon le montant du capital et l'âge de la personne clé

Assurance emprunteur

Assurance emprunteur⁽²⁾

Nous consulter

(1) Cette offre n'est plus commercialisée.

(2) Contrat assuré par MUTLOG, entreprise soumise au Livre II du Code de la Mutualité. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

SERVICES INTERNATIONAUX

Le Crédit Coopératif accompagne les entreprises et les associations dans leurs activités à l'international pour gérer les flux, conquérir de nouveaux marchés ou financer ces activités.

Opérations à destination de l'étranger

| Virements émis vers l'étranger | Hors zone SEPA ⁽¹⁾ , date de valeur = veille de règlement |
|--|---|
| Frais d'émission de virements non SEPA en euros ou en devises (virements étrangers y compris zone Espace économique européen en devises) : | |
| • virement occasionnel en centre d'affaires : | 0,10 % avec un minimum de 23€, maximum 150€ |
| – commission de transfert (cumulable par tranche) incluant les frais de Swift | |
| – dégressivité de la commission de transfert : | 0,10 % avec un minimum de 23€ |
| ≤ 80 000 € | 0,05 % |
| > 80 000 et ≤ 150 000 € | 0,025 % |
| > 150 000 € | |
| • virement télétransmis ou via Coop@ccess | 0,10 % avec un minimum de 20 € |
| – commission de transfert (cumulable par tranche) incluant les frais de Swift | 0,10 % avec un minimum de 20€ |
| – dégressivité de la commission de transfert : | 0,05 % |
| ≤ 80 000 € | 0,025 % |
| > 80 000 et ≤ 150 000 € | |
| > 150 000 € | |
| • commission de change en sus, le cas échéant | (cf. rubrique commission de change ci-après) |
| Frais d'émission de virements non SEPA en devises locales non cotées (virements étrangers y compris zone Espace économique européen en devises locales non cotées) | |
| – commission de transfert incluant les frais de Swift | 0,10 % avec un minimum de 27€, maximum 150€ |
| – dégressivité de la commission de transfert : | 0,10 % avec un minimum de 27€, maximum 150€ |
| ≤ 80 000 € | 0,05 % |
| > 80 000 et ≤ 150 000 € | 0,025 % |
| > 150 000 € | |

(1) Le SEPA est l'espace unique de paiement en euros commun à l'ensemble des pays européens. Pour les virements et prélèvements, il comprend : - les 28 pays de l'Union européenne : Allemagne*, Autriche*, Belgique*, Bulgarie, Croatie, Espagne*, Danemark, Estonie*, Finlande*, France*, Grèce*, Hongrie, Irlande*, Italie*, Lettonie*, Lituanie*, Luxembourg*, Pays-Bas*, Pologne, Portugal*, République de Chypre*, République de Malte*, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie*, Slovénie*, Suède. Par extension, cela comprend Gibraltar, les îles Canaries, Ceuta, Melilla, les îles Åland, la Guadeloupe (y compris Saint-Barthélemy), la Martinique, la Guyane française, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon. - la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein - la Suisse, Saint Marin et Monaco. - l'Andorre et le Vatican. Sont exclus de la zone SEPA : la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française, le Monténégro, le Kosovo. *Zone euro : 19 pays ayant pour monnaie nationale l'euro.

| | |
|---|--|
| Autres commissions liées aux virements : | |
| • Frais du correspondant garantis si tous frais à charge du bénéficiaire (FULLBEN) | 15 € |
| • Frais du correspondant garantis si tous frais à charge du donneur d'ordre (OUR) | USD et EURO 15 € Autres devises : facturation des frais réels avec un minimum de 15 € |
| • Frais d'intervention (de réémission de fonds, d'avis de sort, de retour de fonds) | 30 € + frais éventuels de la banque destinataire du virement |
| • Copie d'un acquit Swift, envoi d'un courrier de confirmation | 10 € |
| Remise de chèques | |
| • Commission de paiement incluant les frais de Swift | 0,10% avec un minimum de 60 € et un maximum de 200 € |
| • Frais de prorogation ou frais d'impayé | 50 € |

Opérations en provenance de l'étranger

Réception de virements en provenance de l'étranger

| | |
|--|---|
| • Réception de virements hors de l'Espace économique européen : | |
| - réception d'un virement non SEPA en euros ou en devise sans change incluant les frais de Swift | 23 € date de valeur = jour de règlement + 1 jour ouvré 23 € |
| - réception d'un virement non SEPA en devise avec change incluant les frais de Swift | date de valeur = jour de règlement + 2 jours ouvrés cf. rubrique commission de change p. 39 |
| - commission de change en sus pour virement en devise avec change | |

Encaissements

| | |
|---|-------------------------------------|
| • Chèques export | |
| - commission d'encaissement : | 0,10% avec min. 60 € et max. 200 € |
| ■ crédit sauf bonne fin (date de valeur = J+7 du lendemain de la remise) | 0,10 % avec min. 60 € et max. 200 € |
| ■ après encaissement (date de valeur = J+1 de la valeur du correspondant) | |
| • Frais d'impayé pour défaut de provision ou autres motifs (en sus de ceux du correspondant) | 50 € |
| • Demande de sort | 50 € |

Activités liées au trade : import

Crédit documentaire import

- Abonnement Portail Trade
- Commission d'ouverture

Cette commission est perçue de la date d'ouverture jusqu'à la date de validité et pour toute prolongation et/ou changement de montant par trimestre indivisible. Pour les crédits documentaires dont le montant est libellé «circa» ou «environ», la commission de risque sera perçue sur le montant indiqué majoré du pourcentage limite de dépassement autorisé pour la période d'ouverture.

- Frais de dossier et Swift
- Modification pour prolongation et/ou augmentation montant
- Modification hors prolongation et/ou montant
- Levée de documents et règlement
- Commission d'acceptation ou de paiement différé
Cette commission est perçue au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture et jusqu'à l'échéance finale.
- Commission pour documents irréguliers
- Frais de Swift (par message)
- Frais de bon de cession
- Envoi express
- Frais de dossier complexe

Gratuit
0,25 % par trimestre indivisible avec un minimum de 135 €

30 €
0,25 % par trimestre indivisible avec un minimum de 135 €
105 €
0,15 % avec un minimum de 135 €
0,15 % par mois indivisible avec un minimum de 135 €
120 €
7 € HT + TVA
70 €
30 € HT + TVA
80 €

ZOOM

Le crédit documentaire (CREDOC)

Le crédit documentaire vous permet de sécuriser vos transactions internationales. Il est régi par les Règles et Usances de la Chambre de commerce internationale (RUU 600 de la CCI).

C'est un engagement de paiement irrévocable, mais conditionnel, donné par la banque de l'acheteur en faveur du vendeur, de payer contre remise de documents. Le paiement est subordonné à la présentation de documents conformes aux termes et conditions du crédit documentaire.

Le vendeur est assuré d'être payé s'il présente les documents requis et si les termes et conditions sont respectés.

L'acheteur est rassuré, le paiement étant effectué seulement si les documents requis présentés sont conformes et si les termes et conditions sont respectés.

Le Crédit Coopératif vous accompagne dans toutes vos opérations internationales.

Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

Lettre de crédit stand-by import

- Commission d'engagement
- Modification pour prolongation et/ou augmentation montant
- Modification hors prolongation et/ou montant
- Levée de documents
- Frais de port express
- Majoration pour frais de Swift
- Frais de dossier
- Frais de dossier complexe
- Frais supplémentaires acte urgent (majoration)

0,25 % par trimestre indivisible avec un minimum 135 €
0,25 % par trimestre indivisible avec un minimum 135 €
105 €
0,15 % avec un minimum de 135 €
30 € HT + TVA
7 € HT + TVA
30 €
80 €
50 €

Remise documentaire import

| | |
|---|---|
| • Commission d'acceptation | 35 € |
| • Commission d'encaissement | 0,20 % avec un minimum de 65 € et un maximum de 360 € |
| • Frais d'impayés | 30 € |
| • Commission de modification | 30 € |
| • Frais de bon de cession | 70 € |
| • Majoration pour frais de Swift | 7 € HT +TVA |
| • Frais de courrier express (Europe) ⁽¹⁾ | 30 € HT +TVA |
| • Frais de courrier express (international) | 50 € HT +TVA |

Remise d'effets import

| | |
|---|---|
| • Commission d'acceptation | 30 € |
| • Commission d'encaissement | 0,10 % avec un minimum de 35 € et un maximum de 170 € |
| • Frais d'impayés | 30 € |
| • Commission de modification | 30 € |
| • Frais de courrier express (Europe) ⁽¹⁾ | 30 € HT +TVA |
| • Frais de courrier express (international) | 50 € HT +TVA |
| • Frais de Swift | 7 € HT +TVA |

Aval de traite fournisseur

| | |
|-------------------------|---|
| • Commission de clôture | 50 € |
| • Commission d'aval | 1,50 % par an avec un minimum de 3 mois et 40 € |

Activités liées au trade : export

Crédit documentaire export (ces commissions s'entendent hors frais éventuels du correspondant)

| | |
|--|---------------------------------------|
| • Forfait crédit documentaire $\leq 100\ 000\ €^{(2)}$: | |
| – crédit documentaire notifié $\leq 100\ 000\ €$ | 320 € HT+TVA |
| – crédit documentaire confirmé $< 50\ 000\ €$ | 420 € HT+TVA |
| – crédit documentaire confirmé de 50 000 à 100 000 € | 550 € HT+TVA |
| – modification supplémentaire | 60 € HT+TVA |
| – utilisation supplémentaire | 100 € HT+TVA |
| • Crédit documentaire $> 100\ 000\ €$: | |
| Commission de notification «LC notifiée» | |
| – $\leq 1500\ k\ €$ | 1 % |
| – $> 1500\ k\ €$ | 0,5 % |
| – minimum | 100 € HT+TVA |
| – commission de modification | 110 € HT+TVA |
| – commission de levée de documents | 1,5 % avec un minimum de 135 € HT+TVA |

(1) Espace économique européen.

(2) Le forfait comprend : notification/confirmation + 1 modification + 1 utilisation + frais annexes (hors commission de transfert de crédit).

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - commission d'encaissement «LC notifiée» - frais d'intervention à la demande - commission de transfert | 1 % avec un minimum de 70 € HT+TVA 95 € HT+TVA |
| <ul style="list-style-type: none"> - commission de paiement sur transfert | 1,25 % avec un minimum de 120 € HT+TVA |
| <ul style="list-style-type: none"> - commission de confirmation «LC notifiée» - commission d'acceptation ou de paiement différé | 0,625 % avec un minimum de 110 € HT+TVA Nous consulter Nous consulter |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais divers liés au crédit documentaire <ul style="list-style-type: none"> - frais de transmission – forfait par dossier - frais de port simple - frais de courrier express - frais de Swift - frais de pré vérification des documents (prérequis : demande expresse du bénéficiaire, intégralité des documents requis au titre du crédit, documents parfaitement lisibles) | 20 € HT + TVA 20 € HT + TVA 60 € HT + TVA 35 € HT + TVA 200 € HT + TVA |

Lettre de crédit stand-by export

| | |
|--|--------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission de notification | 1 % 0,5 % |
| ≤ 1500 k€ | 100 € HT + TVA |
| > 1500 k€ | 110 € HT + TVA |
| • Minimum | 1 % avec un minimum de 70 € HT + TVA |
| • Commission de modification | |
| • Commission d'encaissement (mise en jeu) | |

Remise documentaire export

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'encaissement | 0,20 % avec un minimum de 65 € et un maximum de 360 € 30 € |
| après encaissement (date de valeur ⁽¹⁾ = J+1 de la valeur du correspondant ; si change = J+3 de la valeur du correspondant) | 1,50% par an avec un minimum de 3 mois et 40 € 30 € |
| • Commission d'acceptation | 30 € HT + TVA |
| • Commission d'aval | 50 € HT + TVA |
| • Commission de clôture | 7 € HT + TVA |
| • Frais de relance | 30 € |
| • Commission de modification | 30 € |
| • Frais de courrier express (Europe) ⁽²⁾ | 30 € HT + TVA |
| • Frais de courrier express (international) | 50 € HT + TVA |
| • Frais de Swift | 7 € HT + TVA |
| • Autres interventions (document franco de paiement) | 30 € |



(1) La date de valeur est la date à laquelle une opération est prise en compte par la banque pour le calcul des intérêts créditeurs et débiteurs.

(2) Espace économique européen.

Effets simples d'export

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'acceptation • Commission d'encaissement après encaissement (date de valeur = J+1 de la valeur du correspondant ; si change = J+3 de la valeur du correspondant) • Commission d'aval | 30 € 0,10 % avec un minimum de 35€ et un maximum de 170€ |
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais de prorogation/demande de sort • Frais d'impayés pour défaut de provision ou autres motifs (en sus de ceux du correspondant) • Frais de courrier express (Europe)* • Frais de courrier express (international) • Frais de Swift | 1,50 % par an avec un minimum de 3 mois et 40 € 30 € 0,05 % avec un minimum de 30 € 30 € HT + TVA 50 € HT + TVA 7 € HT + TVA |

Mobilisation de créances nées à l'étranger (MCNE)

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission forfaitaire par remise • Commission de manipulation • Commission de confirmation | Nous consulter Nous consulter Nous consulter |
|---|--|

Cautions/garanties

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'acte standard • Frais d'acte spécifique • Commission d'engagement • Frais de modification • Frais de mainlevée • Frais de relance de mainlevée • Frais d'intervention d'urgence • Frais de mise en jeu • Frais d'étude projet en cas de non-émission • Commission notification sur garantie reçue • Frais du correspondant en sus en cas d'obligation de garantie locale • Frais de courrier express (Europe)* • Frais de courrier express (international) | 0,05 % avec un minimum de 200€ De 250€ à 350€ selon le cas Étude personnalisée 105 € 80 € 30 € 150 € 150 € 200 € 0,10 % avec un minimum de 135€ Nous consulter 30 € HT + TVA 50 € HT + TVA |
|--|--|

*Espace économique européen.

Trésorerie et change

Dépôts en devises

- Dépôts en devises

Gratuit

Avance en devises

- Taux de l'avance
- Frais de mise en place
- Frais de remboursement anticipé
- Frais de prorogation

Nous consulter
105 €
Gratuit
Gratuit

Opérations de change

- Couverture de change à terme :
 - frais de dossier
 - frais de levée anticipée
 - frais de prorogation
- Commission de change en sus
- Option de change : frais de dossier

105 €
Gratuit
Gratuit
cf. rubrique commission de change ci-dessous
Gratuit

Autres services

- Frais forfaitaires de recherche :
 - opération de moins d'un an
 - opération de plus d'un an
- Attestation de blocage de fonds

30 € HT + TVA
100 € HT + TVA
120 € HT + TVA

Commission de change*

Commission de change (cumulable par tranche) :

- $\leq 80\ 000$ €
- $> 80\ 000$ et $\leq 150\ 000$ €
- $> 150\ 000$ €

Min. 17 €
et max. 290 €
0,05 % avec un minimum de 17 €
0,03 %
0,01 %

Les opérations de change impliquent un délai de mise à disposition des devises de 2 jours ouvrés.

ZOOM

Réduisez le risque lié à l'évolution des cours de change sur vos opérations d'import ou d'export en devises.

Vous importez ou exportez et souhaitez vous prémunir contre les variations du cours de change ?

Pour couvrir le risque de change, notre salle des marchés vous accompagne dans la mise en place de solutions qui répondent à vos objectifs et vos contraintes.

Parmi les solutions, nous vous proposons :

- le contrat à terme
- les stratégies optionnelles

Le Crédit Coopératif vous accompagne dans la mise en place des couvertures de change.

Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

* Commission s'appliquant à toutes les opérations de change.
Offres et services sous réserve d'acceptation du Crédit Coopératif.

RÉSOUDRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Le Crédit Coopératif, votre interlocuteur privilégié

Le Crédit Coopératif met tout en œuvre pour vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des insatisfactions ou des difficultés peuvent survenir dans la gestion de votre compte. Vous avez alors la possibilité d'exprimer une réclamation.

- **Auprès de votre chargé d'affaires ou de votre directeur/directrice de centre d'affaires, qui restent vos interlocuteurs privilégiés.**
- **Auprès de notre service Réclamation et Relation Client y compris si la réponse ou la solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :**

- par courrier électronique : **relation-client@credit-cooperatif.coop**
- par la rubrique «**Nous contacter**» puis «**Réclamation**» sur le site Internet du Crédit Coopératif ;
- par courrier : **Crédit Coopératif – service Réclamation et Relation Client
12, boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 Nanterre Cedex**
- par Internet : **<https://www.credit-cooperatif.coop/votre-banque/reclamation-mediation/>**

Suite à votre demande, vous recevrez un courrier accusant réception sous 5 jours ouvrés. Le Crédit Coopératif s'engage alors à vous répondre sous 10 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui, sauf cas très particuliers, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation, votre dernier recours en cas de litige

À l'issue d'un délai de deux mois, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre centre d'affaires et du service Réclamation et Relation Client ou en l'absence de réponses, vous pouvez solliciter **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

• **La Médiation du crédit aux entreprises** est un service **gratuit**, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/> * Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

• **En cas de litige relatif à des services et placements financiers** (tels qu'actions, obligations, OPC, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de comptes-titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02, soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site Internet de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/> *. La Charte de la médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

• **Pour les entrepreneurs individuels exclusivement** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) : le Médiateur bancaire peut être saisi pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Le Médiateur bancaire peut être saisi :

– par mail de préférence sur le site du Médiateur : <https://www.mediateur-fnbp.fr/>

– par courrier : **Médiation des entrepreneurs individuels auprès de la FNBP
20/22, rue Rubens – 75013 Paris**

• **Le Médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation. Pour toute réclamation, vous pouvez le saisir :

– par voie électronique : <https://www.mediation-assurance.org>

– par voie postale à l'adresse suivante : **La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 9**

*Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

INFORMATIONS UTILES

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Le Crédit Coopératif met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants.

- **Assistance perte/vol :**

01 44 78 25 25*

(appel depuis la France)

+33 1 44 78 25 25*

(appel depuis l'étranger)

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, **contactez immédiatement le centre d'opposition 24 h/24 et 7 j/7 et avertissez votre agence Crédit Coopératif.**

Conservez précieusement le numéro d'opposition qui vous sera communiqué par le centre d'opposition.

Nos partenaires/mentions légales

- **PEI, PER, participation et intérressement** sont des produits de NATIXIS INTEREPARGNE, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 8 890 784 euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 692 012 669 – 30, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris.
- **Assurance homme clé** est un contrat de BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des Assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. BPCE Prévoyance, société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 352 259 717 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- **Assurance des emprunteurs** est un contrat de MUTLOG, mutuelle soumise au Livre II du Code de la Mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 325 942 96975, quai de la Seine – 75019 Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

*Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

- **Assurance Sécurival Pro et Associations** est un contrat souscrit par le Crédit Coopératif auprès d'AXA France IARD et AXA Assurances IARD Mutuelle, entreprises régies par le Code des Assurances par l'intermédiaire de SPB. AXA France IARD, société anonyme de droit français au capital de 214 799 030 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 722 057 460 et AXA Assurances IARD Mutuelle, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers, SIREN 775 699 309, entreprises régies par le Code des Assurances dont les sièges sociaux sont sis 313, Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex. SPB, SAS de courtage d'assurance au capital de 1 000 000 euros, RCS Le Havre 305 109 779, ayant son siège social au 71, quai Colbert – 76600 Le Havre, immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 002 642 en qualité de courtier intermédiaire et gestionnaire du contrat. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- **Indemnité de fin de carrière et indemnités de licenciement** sont des contrats d'Arial CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 euros. Siège social : 32, avenue Émile Zola – 59370 Mons-en-Barœul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- **Payplug** : service de la société PayPlug, proposé par le Crédit Coopératif. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 337 355 euros, et immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 110 avenue de France – 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.
- **Smile&Pay** : service de la société Smile&Pay, proposé par le Crédit Coopératif. Smile&Pay, société anonyme au capital social de 621 774 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine. Smile&Pay est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) comme Établissement de paiement.
- **Oney** : l'offre de paiement en 3x 4x est une offre d'Oney Bank proposée par le Crédit Coopératif. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès d'Oney Bank. Oney Bank, SA au capital de 51 286 585 euros – 34, avenue de Flandre – 59170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole – n° Oris 07 023 261 (www.orias.fr).
- **HeoH** : service de la société HeoH Payments proposé par le Crédit Coopératif. HeoH Payments, société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros. Siège social : 33 rue du Mail – 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr).

GLOSSAIRE

A

Agios

(ou intérêts débiteurs)

Sommes dues à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme s'effectue sur la base des dates de valeur (voir définition ci-après).

Voir page 24.

C

Codes BIC

(Bank Identifier Code)

et IBAN

(International Banking Account Number)

Le BIC est l'identifiant international de la banque. L'IBAN est l'identifiant international du compte bancaire. Le BIC et l'IBAN permettent d'identifier un compte bancaire et sont nécessaires au traitement automatisé des opérations de virement ou de prélèvement en France ou à l'étranger. Ils remplacent, depuis 2012, la norme des coordonnées bancaires françaises du RIB.

La commission de plus fort découvert

C'est une des composantes de la facturation du découvert en compte. Elle est facturée trimestriellement et calculée sur la somme des plus grands découverts de chaque mois.

Voir page 24.

D

Date de valeur

La date de valeur est la date à laquelle une opération est prise en compte par la banque pour le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

Voir page 6.

Droit au compte

Toute personne domiciliée en France, dépourvue d'un compte courant, et qui s'est vu refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par une banque, a le droit de demander à la Banque de France de désigner un établissement bancaire pour bénéficier d'un compte courant et du service bancaire de base gratuit associé au droit au compte. La banque qui refuse d'ouvrir un compte à une entreprise individuelle peut lui proposer d'effectuer à sa place les démarches auprès de la Banque de France pour bénéficier du droit au compte.

Voir page 7.

Droits de garde

Ce sont les frais annuels que prélève un intermédiaire financier pour la tenue des comptes-titres. Le montant de ces frais est détaillé dans les guides tarifaires des intermédiaires.

Voir page 30.

F

FCP

(fonds commun de placement)

Un FCP est un type d'OPC (voir ci-contre). C'est un portefeuille de valeurs mobilières en copropriété géré par un professionnel pour le compte des porteurs de parts. Il se distingue de la SICAV par son statut juridique : il n'a pas de personnalité morale.

Voir page 30.

I

IFC

(indemnité fin de carrière)

Elle correspond à la somme que l'employeur verse à un salarié qui part à la retraite. Le montant de la prime et ses conditions de versement varient en fonction de l'ancienneté du salarié, de son salaire, et des conditions de son départ. Son calcul est soumis au respect des dispositions prévues par la loi ou par la convention collective applicable dans l'entreprise dans laquelle se trouve le salarié. Il est possible, pour les entreprises, de mettre en place des contrats d'indemnités de fin de carrière qui leur permettent de faire face à leurs obligations dans un cadre fiscal favorable et d'offrir à leurs salariés une meilleure retraite.

Voir page 31.

ISR (investissement socialement responsable)

C'est l'application des principes de développement durable à l'investissement financier. L'approche consiste à intégrer, au-delà de l'analyse financière, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses choix d'investissement. Une analyse plus complète de l'entreprise – intégrant sa sensibilité aux enjeux ESG – affine la qualité des investissements dans les portefeuilles. Ce processus de gestion ISR sur 3 niveaux d'intensité (exclusion de 20%, 40% ou 60% des valeurs de l'univers d'analyse ESG) repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et sectorielle (armements controversés, tabac, jeux et charbon), et sur la sélection des émetteurs les mieux notés au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés.

Voir page 30.

J

Jour de règlement

Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte courant) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération est débité du compte du client/payer.

Ce jour est variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution et est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf, en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte courant). *Voir page 6.*



OPC (organisme de placement collectif)

Un OPC est un produit d'épargne collectif qui permet d'investir sur les marchés financiers. Il peut être composé, en fonction de son niveau de risque et de son horizon de placement, de différents instruments financiers : actions, obligations, monétaires, fonds alternatifs, fonds à formule ou diversifiés...

Portant le nom de SICAV ou FCP en fonction de sa structure juridique, il est agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Son prospectus présente ses caractéristiques, notamment les risques et l'objectif de gestion.

Voir page 30.

P

PEE (plan épargne entreprise)

Il permet aux salariés de se constituer une épargne sous la forme d'un portefeuille de valeurs mobilières, avec l'aide de leur entreprise. Bloquées pendant 5 ans minimum, les sommes détenues proviennent des versements volontaires des salariés et de l'abondement de l'entreprise. Le PEE peut également être alimenté par l'intéressement et la participation.

Voir page 30 et 31.

PER (plan épargne retraite)

Suite à la mise en place de la loi Pacte, un nouveau PER (plan d'épargne retraite) a vu le jour. Il regroupe depuis le 1^{er} octobre 2019, en un seul dispositif, les différentes solutions de retraite existantes (PERP, PERCOL, article 83, Madelin) et harmonise leurs caractéristiques. Plus précisément, pour les entreprises, il s'agit de trois types de plans d'épargne retraite entreprise : le PER Entreprise Collectif (PERCOL, successeur du PERCO), le PER Entreprise Obligatoire (successeur de l'article 83) et le PER Assurantiel.

Voir page 30.

S**SEPA
(Single Euro
Payments Area)**

Le SEPA, espace unique de paiement en euros, vise à créer une gamme unique de moyens de paiement en euros commune à l'ensemble des pays européens. Le virement et le prélèvement permettent aux utilisateurs (consommateurs, entreprises, commerçants et administrations) d'effectuer des paiements en euros dans les mêmes conditions, aussi facilement que dans leur propre pays.

Voir pages 5, 6, 7, 8, 10, 16.

**SICAV
(société
d'investissement
à capital variable)**

Une SICAV, qui appartient à la famille des OPC, est une société qui a pour objectif de gérer un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) pour le compte de souscripteurs. C'est une personne morale qui dispose d'un Conseil d'administration. Les actionnaires de la SICAV bénéficient d'un droit de vote à son Assemblée générale annuelle.

Voir page 30.

T**Taux effectif global
(TEG)**

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti. Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par le Crédit Coopératif conformément aux articles R. 313-1 à R. 313-5 du Code Monétaire et Financier. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours ;
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00% ;
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert) ;
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG indicatif de 7,00 % l'an.

Voir page 6.

Z**Zone euro**

19 pays ayant pour monnaie nationale l'euro (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie).

Voir pages 14, 15.

NOTES

Le choix de la pédagogie : coopérer avec une banque différente, c'est comme tout, ça s'apprend !

En choisissant d'être une banque différente, le Crédit Coopératif a fait le choix de la pédagogie. Expliquer comment fonctionne une banque qui se construit avec ses clients, apprendre à mieux connaître ses circuits de décision, ses spécificités, ses produits, c'est comprendre comment agir avec une banque utile à une économie au service de l'humain. Et pour cela, tout entière vouée au service de ses clients-sociétaires : par leurs actes, même les plus quotidiens, leurs choix réfléchis, ce qu'ils font de leur argent contribue à créer un monde meilleur.

Réf : IPA 09/23 – Crédit Coopératif – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable RCS Nanterre 349 974 931 01213 – 12, bd Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex
Intermédiaire en assurance ORIAS 07 005 463 – LaSuite – andCo

Suivez-nous :
www.credit-cooperatif.coop
(Coût de connexion selon votre opérateur.)



Offres et services sous réserve d'acceptation du Crédit Coopératif.
Toute modification des présentes conditions tarifaires et/ou de leur traitement fiscal résultant d'une mesure d'ordre législatif ou réglementaire prendra effet dès l'entrée en vigueur de ladite mesure.
Toute modification de tarifs à l'initiative de la banque fera l'objet d'une information préalable 1 mois avant la date de mise en application.
Crédit Coopératif – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable RCS Nanterre 349 974 931 – APE 6419 Z – N°TVA intracommunautaire FR 06 349 974 931 – Intermédiaire en assurance ORIAS 07 005 463 – Siège social : 12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex



**CREDIT
COOPERATIF**